



**RAPPEL**

**PRÊT DU MATERIEL AUX MEMBRES DU CLUB**

- Le prêt du matériel est gratuit pour les membres du C.A.S.H.
- La priorité va aux plongeurs non-brevetés et 1 \*
- Le matériel doit rester sur le site de la Croisette sauf pour une sortie Club.
- Le matériel emprunté pour toute autre raison peut également se faire moyennant l'accord d'un membre du C.A.(signature de celui-ci sur la feuille d'emprunt).
- Une fiche de prêt et de location doit toujours être remplie (Voir exemple ci-dessous).

<b>FICHE DE PRÊT ET DE LOCATION DE MATERIEL</b>			
<b><u>NOM de l'emprunteur :</u></b>		<b><u>NOM du responsable :</u></b>	
<b><u>CLUB :</u></b>		<b><u>Prix de la location :</u></b>	
<b>BOUTEILLE</b> Numéro			
<b>DETENDEUR</b> Numéro			
<b>JAQUETTE</b> Numéro			
<b><u>Date de sortie :</u></b>		<b>SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR</b>	
<b><u>Date de rentrée :</u></b>			
<b>SIGNATURE DU RESPONSABLE APRES REMISE DU MATERIEL EN BON ETAT</b>			
L'emprunteur s'engage à respecter le règlement émis sur le prêt du matériel et peut être consulté à tout moment à la station de gonflage.			

